



## Commission des solidarités

### 4512 - Insertion sociale

#### Intervention en faveur de l'insertion sociale des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)

#### Rapport n° CP/2012/661

#### Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

#### Résumé :

Les ateliers de redynamisation, les épiceries sociales et certaines associations intervenant sur tout le territoire départemental, dans des domaines spécifiques (Arpomt, Mobilex, Tôt ou T'Art, Redecome, Le Parcours et SOS Aide aux Habitants Neuuhof), contribuent depuis plusieurs années à l'insertion des bénéficiaires du RSA du département.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre validation le montant de la subvention 2012 concernant Tôt ou T'Art, dont l'objectif est de développer l'accès à la culture comme vecteur d'insertion.

L'association Tôt ou T'Art a initié l'élaboration d'une Charte Départementale d'Accueil des Publics en Insertion dans les lieux culturels. La signature de cette Charte par la Ville de Strasbourg, la DRAC et le Conseil Général du Bas-Rhin en octobre 2011 renforce l'identification des interlocuteurs sociaux et culturels et entraîne le déploiement des activités de l'association à l'échelle départementale.

Parallèlement à la Charte, l'association poursuit l'ensemble de ses activités (pôle écriture-lecture, collecte et distribution de livres, formations, fresque réalisée à la MDPH, ...) et les volumes d'activité de l'association ont doublé entre 2007 et 2011 : 262 propositions culturelles gratuites ou à 3 € en 2007, contre 461 en 2011 ; 2 870 places réservées en 2007 contre 5 608 en 2011. Elle territorialise également ses journées de présentation de la programmation 2012/2013 sur l'ensemble du département.

Pour répondre en termes d'outils à ce redimensionnement, l'association a travaillé à la refonte de son site, permettant notamment l'automatisation par logiciel de la billetterie.

Pour ce faire, l'association sollicite un financement à hauteur de 18 000 € auprès de la Fondation de Solidarité et de 6 000 euros à parts égales pour la ville de Strasbourg et le Département. L'association puise le complément dans ses fonds propres pour atteindre un total de 36 000 €.

Au vu du développement des actions de l'association à l'échelle départementale en cohérence avec les objectifs de la Charte Départementale, il est proposé d'attribuer à l'association Tôt ou T'Art une subvention de 15 500 € dont 6 000 € à titre unique, liés à la création du site. Dans ce cas, une avance de 6 650 € ayant été versée, le solde s'élèverait à 8 850 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30758	017-6574-561	737 000,00 €	57 669,00 €	8 850,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide d'attribuer à l'association Tôt ou T'Art une revalorisation exceptionnelle de 6 000 € de la subvention 2012 accordée par délibération n° CP/2012/64 du 9 janvier 2012 de 9 500 €, soit un montant annuel de 15 500 € ;*

*- approuve, au regard de l'avance de 6 650 € déjà versée en janvier 2012, le versement pour 2012 d'un solde de 8 850 euros pour l'association Tôt ou T'Art, tel que figurant au tableau annexé.*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer l'avenant correspondant.*

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL